

Chaque parcours est unique, à chacun son chemin !

**À l'INSEI, nous accompagnons
chaque étudiant en situation de handicap
avec des aménagements adaptés à ses besoins.**



**Un accompagnement personnalisé, concerté et conforme
aux exigences pédagogiques de l'établissement.**

Besoin d'un accompagnement ?

Contactez la référente handicap et accessibilité
referent-handicap@insei.fr



L'accompagnement des étudiants en situation de handicap

1



Demande initiale

L'étudiant entre en contact avec la référente handicap et accessibilité selon deux modalités :

- **Contact direct :** l'étudiant prend l'initiative de demander un accompagnement ;
- **Orientation :** un enseignant ou un autre membre du personnel identifie un besoin et propose à l'étudiant de le rediriger vers la référente.

2



Évaluation des besoins

Un entretien individuel est organisé avec l'étudiant pour :

- Identifier sa situation et ses difficultés ;
- Évaluer ses besoins spécifiques pour suivre sa formation ;
- Co-rédiger le plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (PAEH).

3



Validation en équipe plurielle

Le PAEH est présenté en réunion d'équipe plurielle réunissant : la direction, l'équipe pédagogique, la référente handicap, l'étudiant concerné (s'il souhaite participer).

Les aménagements sont discutés et confrontés aux attendus pédagogiques. Ils peuvent être validés tels quels ou ajustés si nécessaire. Un arrêté d'aménagements est ensuite signé.

4



Transmission

Une fois signé, l'arrêté est transmis à :

- L'étudiant ;
- Les enseignants concernés par ses cours ;
- La gestionnaire de scolarité.

**UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ, CONCERTÉ
ET CONFORME AUX EXIGENCES PÉDAGOGIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT**

BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Contactez la référente handicap et accessibilité
referent-handicap@insei.fr